

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 1^{er} août 2016 à compter de 19 h au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington.

Sont présent(e)s :

M. Daniel Lussier, maire.
M. Mauro Lando, conseiller n° 1 ;
Mme Isabelle Leduc, conseillère n°2 ;
M. Daniel Laplante, conseiller n°4 ;
Mme Louise Lussier, conseillère n° 5 ;
M. Éric Beaudin, conseiller n° 6. (*Arrivée à 19 h 2*)

Est absent :

M. Pierre Boisvert, conseiller n° 3.

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présents :

M^e Raffaella Di Stasio, Directrice générale et Secrétaire-trésorière ;
M. Sylvain Boucher, Inspecteur et coordonnateur des travaux publics.

VÉRIFICATION DU QUORUM, PÉRIODE DE RECUEILLEMENT,
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h, M. Daniel Lussier, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum et la période de recueillement.

Nota : Arrivée de M. Éric Beaudin

rés : 2016-08-137

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que lu, mais en le laissant ouvert.

ADOPTÉE

rés : 2016-08-138

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
4 JUILLET 2016

Il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2016 soit accepté tel que lu en apportant les corrections aux titres des élus.

ADOPTÉE

rés : 2016-08-139

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 25 JUILLET 2016

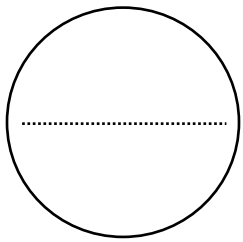
Il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 juillet 2016 soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

rés : 2016-08-140

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU
1^{er} AOÛT 2016

M. Daniel Lussier, maire, dépose la liste des comptes payés et à payer au 6 juin 2016. Il est proposé par Daniel Laplante, conseiller, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et résolu unanimement que les comptes ajoutés et payés du mois de



juillet 2016 soient acceptés au montant de **74 319,29 \$** et que les comptes à payer en date du 1^{er} août 2016 soient payés au montant de **135 974 \$**.

ADOPTÉE

ALLOCATION DES DOSSIERS ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS MUNICIPAUX

Ce point est reporté à une séance subséquente.

DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL

M. Daniel Lussier, maire, dépose le rapport financier du premier semestre 2016. Au 30 juin 2016, les dépenses se chiffrent à 1 247 617 \$ et les revenus à 2 336 231 \$ pour un budget de 2 489 084 \$.

rés : 2016-08-141

RÈGLEMENT N° 289-1 REVISANT LE RÈGLEMENT N° 283 INSTAURANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX – ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Attendu le Projet de loi 83 *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* (2016, chapitre 17) ;

Attendu les formalités prévues aux articles 8 à 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (ci-après nommé la « Loi ») ;

Attendu qu'un avis de motion a été régulièrement donné lors d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 juillet 2016 par M. Daniel Laplante, conseiller ;

Attendu que la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie du projet a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Attendu que M. Daniel Lussier, maire, a mentionné l'objet du règlement et sa portée durant la séance tenante ;

En conséquence, il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement que le projet de *Règlement n° 289-1 révisant le règlement n° 283 instaurant un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

Avis de motion

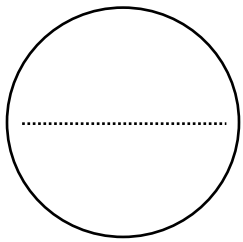
RÈGLEMENT NUMÉRO 284-1, RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX – AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Mauro Lando, conseiller, que le *Règlement n° 284-1, relatif au code d'éthique et de déontologie des fonctionnaires et employés municipaux* sera adopté lors d'une séance subséquente.

rés : 2016-08-142

RÈGLEMENT NUMÉRO 284-1, RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX – ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Attendu le Projet de loi 83 *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* (2016, chapitre 17) ;



- Attendu les formalités prévues aux articles 8 à 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (ci-après nommé la « Loi ») ;
- Attendu qu' un avis de motion a été régulièrement donné lors d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} août 2016 par M. Mauro Lando, conseiller ;
- Attendu que la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie du projet a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;
- Attendu que M. Daniel Lussier, maire, a mentionné l'objet du règlement et sa portée durant la séance tenante ;

En conséquence, il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Daniel Laplante, conseiller, et résolu unanimement que le projet de *Règlement n° 284-1, relatif au code d'éthique et de déontologie des fonctionnaires et employés municipaux* soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

rés : 2016-08-143

DÉNOMINATION DU NOUVEAU PARC MUNICIPAL – DÉPÔT D'UNE DEMANDE À LA COMMISSION DE TOPONYMIE

- Attendu que la municipalité a aménagé un nouveau parc municipal à proximité du centre Multi-Récréatif sis au 234, rue des loisirs à Sherrington ;
- Attendu que ce nouveau parc est situé au cœur de la MRC des Jardins-de-Napierville sur le territoire de Saint-Patrice-de-Sherrington, une municipalité typiquement agricole ;
- Attendu que les élus municipaux souhaitent s'inspirer des caractéristiques du milieu naturel environnant et de ce qui définit une bonne partie de sa population ;

En conséquence, il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement :

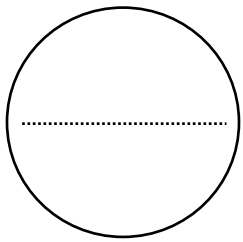
- que la dénomination du nouveau parc municipal soit : « Parc Au Cœur-Des-Jardins » ;
- que la municipalité demande à la Commission de Toponymie du Québec d'officialiser ce nom.

ADOPTÉE

rés : 2016-08-144

MISE À JOUR DU PARC INFORMATIQUE MUNICIPAL – PHASE I

- Attendu qu' au cours des derniers mois, la municipalité a rencontré plusieurs problèmes avec ses équipements informatiques ;
- Attendu que ces problématiques liées au vieillissement des équipements consistent notamment à l'usage d'un serveur partagé, au filage inadéquat des équipements, aux équipements informatiques désuets ou inadaptés, au manque de stabilité du système, à la non-réception de courriels, au ralentissement du système (allant jusqu'à l'arrêt complet), etc. ;
- Attendu le rapport d'analyse du service de l'administration produit par Mme Nathalie Brisson, secrétaire-trésorière adjointe le 11 juillet dernier ;



Attendu que les élus municipaux souhaitent mettre à jour le parc informatique municipal afin de régulariser la situation, d'adapter les équipements à leur utilisation et d'enrayer les interruptions de travail répétées ;

En conséquence, il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement :

- de procéder à la mise à jour du parc informatique et d'accepter les offres de *Groupe Neotech Solution Informatique inc.* datée du 20 juillet 2016 relatives aux objets suivants (incluant : matériel, logiciel et main-d'œuvre) : centralisation des courriels sur Exchange Online ; câblage réception et équipements réseau ; serveur. Le tout pour un montant maximal de 9 321 \$, plus taxes, et d'une mensualité de 134,91 \$/mois, plus taxes, cette dernière étant pour l'implantation d'une solution de gestion de courriels avec Exchange Online ;
- de mandater Mme Nathalie Brisson pour le suivi administratif du dossier et pour l'implantation de la mise à jour du parc informatique.

ADOPTÉE

rés : 2016-08-145

TRAVAUX D'ADAPTATION DU CENTRE MULTI-RÉCRÉATIF AU CLIMAT AO-2016 -0007 – ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'APPAREILS DE DÉSHUMIDIFICATION, D'APPEL D'AIR NEUF ET DE CHAUFFAGE

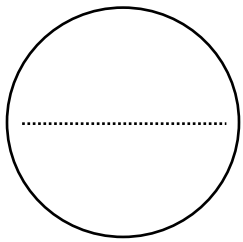
Attendu l'appel d'offres publiques AO-2016-0007 lancé le 8 juillet 2016 pour l'achat et l'installation d'appareils de déshumidification, d'appel d'air neuf et de chauffage (*ref : SÉAO n° 997620*) ;

Attendu les résultats d'ouverture obtenus le 25 juillet 2016 sous la présence de M^e Raffaella Di Stasio, Directrice générale, M. Sylvain Boucher, Inspecteur et coordonnateur des travaux publics et Mme Catherine Guay, adjointe administrative, pour la municipalité et M. Jean-François Arbour pour AÉRO Mécanique Turcotte Inc. :

Entreprises	Montant sans taxes	Rang	Note particulière
Navada Inc.	142 000 \$	2	Rejetée
Leprohon Inc.	184 300 \$	3	N/A
Aéro Mécanique Turcotte Inc.	81 750 \$	1	N/A

En conséquence, il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Éric Beaudoin, conseillère, et résolu unanimement d'accepter l'offre de *Aéro Mécanique Turcotte Inc.* pour l'achat et l'installation d'appareils de déshumidification, d'appel d'air neuf et de chauffage dans le cadre de l'appel d'offres public municipal n° AO-2016 -0007 pour un montant de **81 750 \$**, plus taxes, et ce puisqu'elle est la plus basse et conforme.

ADOPTÉE



RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DU MOIS DE JUILLET 2016

Durant le mois de juillet, l'Inspecteur de la municipalité a délivré les permis suivants :

0	nouvelle construction
2	Rénovations ou modifications
1	bâtiments accessoires
0	clôtures et haies
0	installations sanitaires
0	captage d'eau
0	agrandissement
0	démolition
1	piscine

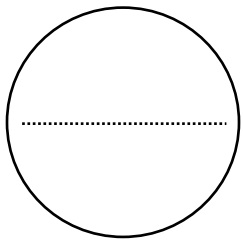
rés : 2016-08-146

DEMANDE D'APPUI DE M. SERGE BENOÎT POUR L'AUTORISATION DE L'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE DU LOT 5 158 758 DU CADASTRE DU QUÉBEC

- Attendu que le projet de M. Serge Benoît consiste à déplacer sur la même unité foncière de la résidence numéro civique 337 rang Saint-Michel bénéficiant de droits acquis en vertu des articles 101 et 103 de la loi à l'extérieur de la superficie bénéficiant desdits droits ;
- Attendu que la maison mobile située sur le lot 5 158 758 a été mise en place avant l'entrée en vigueur de la loi lui donnant droit à une superficie de 5 000 mètres carrés tel que prévu aux articles 101 à 103 de la loi ;
- Attendu que le but de M. Benoît est de construire une maison qui sera située à l'extérieur de l'aire permise par ces articles ;
- Attendu que pour réaliser son projet, il doit obtenir une autorisation de la CPTAQ ;
- Attendu que la demande n'a aucune incidence sur le potentiel agricole du lot et les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture ;
- Attendu que l'homogénéité de la communauté ne peut être impactée puisqu'il ne s'agit que de déplacer le droit existant ;
- Attendu que cette demande n'a aucune conséquence, si autorisée par la CPTAQ, sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation des lots avoisinants ;
- Attendu que sa demande n'a aucun impact sur les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale ;
- Attendu que la question de la disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture ne se pose pas au projet en l'espèce ;
- Attendu que la municipalité n'a pas de preuve sur l'effet de la présente demande sur le développement économique de la région ;
- Attendu que la question des conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire ne se pose pas ;

En conséquence, il est proposé par Éric Beaudin, conseiller, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement d'appuyer la demande de M. Serge Benoît reçue le 28 juillet dernier concernant l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une parcelle du lot n° 5 158 758 du Cadastre du Québec.

ADOPTÉE



RAPPORT DES INTERVENTIONS DU MOIS DE JUILLET 2016

M. Daniel Lussier informe la population des résultats du rapport d'intervention du Service de prévention incendie préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du Service.

<u>Intervention première répondant</u>	<u>4</u>
<u>Entretien d'équipe</u>	<u>4</u>
<u>Inspection vad</u>	<u>4</u>
<u>Accidents de la route</u>	<u>4</u>
<u>Feu de débris non conforme</u>	<u>0</u>
<u>Formation continue</u>	<u>4</u>
<u>Alarme incendie</u>	<u>1</u>
<u>Prévention résidentielle</u>	<u>25</u>
<u>Comité SST (lances)</u>	<u>1</u>
<u>Réunion de service Trio</u>	<u>1</u>
<u>Appel de feux</u>	<u>1</u>
<u>Rectification PR</u>	<u>0</u>
<u>Entraide</u>	<u>0</u>
<u>Vérification d'odeur</u>	<u>2</u>

rés : 2016-08-147

IMPLANTATION DE SURVI-MOBILE

Attendu qu' actuellement, lors d'un appel d'urgence, le centre d'appel 911 de CAUCA achemine les appels aux pompiers via les téléavertisseurs et les textos ;

Attendu que la municipalité de Sherrington fournit à ses pompiers les téléavertisseurs de l'entreprise TÉLÉPAGE ;

Attendu que présentement, lorsque les pompiers reçoivent l'alerte sur leur téléavertisseur, l'officier responsable de l'intervention ne connaît pas instantanément leur disponibilité ou si sa force de frappe sera atteinte en temps réel (Schéma de couverture de risque), mais il ne l'apprend qu'à l'arrivée des pompiers alertés ;

Attendu que la rapidité de cette prise de connaissance est primordiale pour différentes raisons, notamment la confirmation du besoin d'une entraide automatique, la prise de décision de démarrer l'intervention sans que le nombre minimal de pompiers soit atteint (sachant qu'ils sont en direction), etc. ;

Attendu qu' une nouvelle technologie vient d'être développée par le centre d'appel 911 CAUCA, soit une application téléchargeable sur les téléphones intelligents nommée SURVI-MOBILE qui permet notamment d'obtenir un portrait des pompiers disponibles en temps réel ;

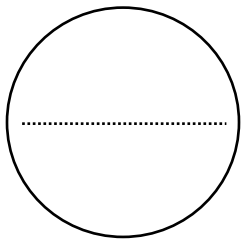
Attendu que plusieurs municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville implantent ou planteront cette nouvelle technologie ;

Attendu le rapport d'analyse du service incendie produit par M. Jean-Luc Beaudin, Directeur, le 25 juillet dernier ;

Attendu la contribution financière de l'Association des Pompiers de Sherrington couvrant l'achat de l'équipement en caserne requis par le projet (2 000 \$, plus taxes) et l'acquittement des frais de pénalité relatifs à la rupture du contrat avec TÉLÉPAGE inc. (plus ou moins 1 300 \$) ;

En conséquence, il est proposé par Daniel Laplante, conseiller, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement :

- d'implanter le transfert technologique de Survi-mobile et d'accepter l'offre de CAUCA n° 100-126 datée du 13 juillet 2016 pour un montant de 2 000 \$, plus taxes, pour l'achat de l'équipement en caserne (ordinateur,



écran 50 pouces, routeur, support mural, clavier, souris, fil HDMI) et pour un montant mensuel de 200 \$, plus taxes, pour le forfait de base et les options des modules suivants : Disponibilité et gestion des équipes, Entraides et déploiement des effectifs et Fiches d'intervention et risques particuliers ;

- de mandater M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du service incendie pour le suivi administratif du dossier et pour l'implantation du transfert technologique relié à l'application Survi-Mobile.

ADOPTÉE

rés : 2016-08-148

ACCEPTATION D'EMBAUCHE INTERMUNICIPALE AU POSTE DE PRÉVENTIONNISTE RISQUE ÉLEVÉ ET TRÈS ÉLEVÉ

Il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement d'accepter et de confirmer l'embauche de M. Alexandre Girard-Claveau au poste de Préventionniste risque élevé et très élevé réalisé par la municipalité de Saint-Michel dans le cadre de l'application du Protocole d'entente intermunicipale des municipalités membres du TRIO (ref : Résolution n° 2015-04-057).

ADOPTÉE

DÉMISSION DE M. PHILIP LAMARRE AU POSTE DE POMPIER DU SERVICE INCENDIE DE SHERRINGTON

M. Daniel Lussier dépose la lettre de démission de M. Philippe Lamarre au poste de Pompier du Service incendie de Sherrington datée du 5 juillet 2016. Celle-ci est effective depuis le 6 juillet 2016.

DÉMISSION DE M. ANTOINE DENEULT AU POSTE DE PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES TERRAINS ET BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET SUPPORT AUX LOISIRS

M. Daniel Lussier dépose la lettre de démission de M. Antoine Deneault au poste de Préposé à l'entretien des terrains et bâtiments municipaux et support aux loisirs daté du 13 juillet 2016. Celle-ci est effective depuis le 29 juillet 2016.

CONGÉ DE MATERNITÉ DE MME NINON GAGNÉ, AGENTE DE DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS

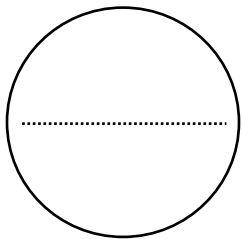
M. Daniel Lussier dépose la lettre de départ pour un congé de maternité de Mme Ninon Gagné au poste d'Agente de développement des loisirs daté du 1^{er} août 2016. Ce congé sera effectif du 4 août 2016 au 24 juillet 2017, suivi de la prise des jours de vacances dus.

rés : 2016-08-149

DEMANDE DU CLUB DE VÉLO VÉLOVIE POUR LA GRATUITÉ DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LE SAMEDI 20 AOÛT 2016

Il est proposé par Louise Lussier, conseillère, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et résolu unanimement d'accepter la demande de gratuité du Club de vélo Vélovie, mais en allouant plutôt les salles de bain du Centre des loisirs au lieu de celles du Centre communautaire pour leur tour cycliste du 20 août 2016.

ADOPTÉE



rés : 2016-08-150

**CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE NAPIERVILLE INC. –
DEMANDE DE DON 2016**

Il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyée par Louise Lussier, conseillère, et résolue unanimement de refuser la demande de don du Club de patinage artistique de Napierville INC. Cependant, et comme l'année dernière, la municipalité réitère son invitation au Club de patinage à entamer des pourparlers afin d'étudier la possibilité de s'entendre et d'offrir une plage horaire de pratique à taux réduit.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Daniel Lussier félicite Mme Louise Lussier et les employés des travaux publics pour la réalisation de l'aménagement paysager devant le bureau municipal.

M. Daniel Lussier souligne la nomination de M^e Raffaella Di Stasio, Directrice générale et secr.-très., pour le mérite en gestion (catégorie plus de 5 employés) de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec. Cette reconnaissance souligne l'implication de la Directrice générale dans l'implantation d'un nouvel outil de gestion dans le cadre de sa Démarche d'Amélioration continue.

M. Jean Dumouchel demande au conseil pourquoi il ne sollicite pas les autres Arénas de la région pour des aides financières. Il demande la hausse de la tarification des usagers de la patinoire.

rés : 2016-08-151

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 19 h 35 sur une proposition de Éric Beaudin, conseiller, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et ce résolu unanimement.

ADOPTÉE

M. Daniel Lussier,
Maire

M^e Raffaella Di Stasio,
Directrice générale & Secr.-très.

Je, _____, _____ de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 1^{er} août 2016.